

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Christelle Noel		Date d'inspection Le 18 février 2026
Nom de l'établissement Garderie chez Tetelle		Numéro de permis 2011795
Adresse 151 chemin Haut-Lamèque Haut-Lamèque NB E8T 3M8		Numéro de téléphone (506) 344-5577
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 20	Âges des enfants PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Karine Basque	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux Observation : - ☐ Jeux libres - ☐ Invité spécial est venue parler de son métier à la garderie : celui de charpentier. Celui-ci à démontrer des outils et a fait un projet de construction avec les enfants soit construire une échelle - ☐ Collation - ☐ Séance des toilette et lavage des mains - ☐ Diner et sieste - ☐ L'aire de jeu tel que la surface protectrice et les modules de jeux seront inspectés au printemps-été. - ☐ Selon une discussion avec l'exploitante, la (les) structure de jeu fixe est utilisée pendant l'hiver. Selon la CSA, les conditions hivernales réduisent l'efficacité des matériaux de revêtement de protection (surface protectrice). L'exploitant doit tenir compte de ce facteur afin d'assurer la sécurité des enfants. La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.
--

original signé par
Karine Basque

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 18 février 2026

Date

original signé par
Christelle Noel

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 18 février 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"